

PREFECTURE DES YVELINES  
Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -  
PREFECTURE DU VAL D'OISE

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INTERPRECTORALE**

**Une enquête publique unique sera ouverte jeudi 5 janvier 2017 au lundi 6 février 2017 inclus,  
soit une durée de 32 jours consécutifs,**

sur la demande présentée au titre du code de l'environnement, par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P)  
de la Montcient – Mairie de Fontenay-Saint-Père 78440 FONTENAY-SAINT-PERE  
**sur les communes de Drocourt et Sailly (78) et d'Aincourt (95).**

cette enquête portera sur :  
**l'autorisation de prélèvement des eaux,  
la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux,  
la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages,  
et le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires des parcelles ,  
les titulaires des droits réels et autres intéressés.**

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

Monsieur Gilles GOMEZ docteur ingénieur géologue (E.R) est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Stéphane du CREST de VILLENEUVE, proviseur de lycée (E.R) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier dans les communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de DROCOURT, siège de l'enquête – Rue du Gué 78440 DROCOURT.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les mairies aux dates et heures ci-après :

#### **DROCOURT**

- Mercredi 11 janvier 2017 de 09h30 à 12h00
- Samedi 14 janvier 2017 de 09h30 à 12h00
- Lundi 6 février 2017 de 16h30 à 19h00

#### **AINCOURT**

- Jeudi 5 janvier 2017 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 26 janvier 2017 de 16h00 à 19h00

**Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.**

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) ) sur le site internet de la préfecture des Yvelines : [www.yvelines.gouv.fr/Publications](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications) et celui de la préfecture du Val d'Oise : [www.val-doise.gouv.fr/Publications/Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques](http://www.val-doise.gouv.fr/Publications/Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques)

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de monsieur CADROT, président du S.I.A.EP de la Montcient, tél : 01.34.76.71.74, courriel : [cadrotc@wanadoo.fr](mailto:cadrotc@wanadoo.fr) ou au secrétariat du S.I.A.E.P de la Montcient à la mairie de Fontenay-Saint-Père, tél : 01.37.79.11.21, courriel : [mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr](mailto:mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de

l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, en préfecture des Yvelines et sur le site internet [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr), et en préfecture du Val D'Oise : [www.val-doise.gouv.fr/Publications/Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques](http://www.val-doise.gouv.fr/Publications/Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur les sites internet des préfectures des Yvelines et du Val d'Oise.